Département de la Vendée (85)

Commune des Herbiers

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

4.b.3 Planche 3

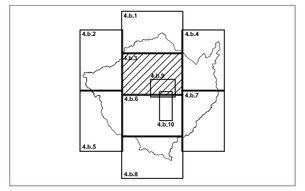

Echelle : 1/5000

	prescription	arrêt	approbation
révision	19/03/2009	09/12/2013	15/12/2014
révision allégée n°1	20/12/2017	21/02/2018	11/07/2018
modification n°1	09/10/2017		

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire, réuni en séance le

Madame la Présidente
Véronique BESSE

Origine cadastre 2018 - Droits de l'Etat réservés
Réalisation : Commune des Herbiers - Edition d'octobre 2018

LEGENDE

Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée du Lay approuvé le 16 février 2005 (cf. plan d'ensemble et annexe 5 du PLU)

- Zone inconstructible
- Zone constructible sous certaines conditions
- Cote de la crue de référence en NGF
- 100 ans
- 140,60m

- Zones Inondables de la Maine
- Zone non-aedificandi
- Emplacement réservé (article L.123-1-5 6° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Espace boisé classé (article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)

Loi paysage (article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme)

- Bâtiment à protéger
- Haie à préserver
- Mare bénéficiant d'une protection allogée
- Verger à protéger
- Petit patrimoine bâti
- Espace à planter
- Zones humides
- Chemin non imperméabilisé à préserver
- Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (cf. plan d'ensemble et annexe 2 du PLU)
- Site archéologique protégé

Bâtiments agricoles qu'en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial peuvent faire l'objet d'un changement de destination, de l'extension limitée ou de l'annexe (article L.123-1-5 6° du code de l'urbanisme) (cf. annexe 3 a fin du règlement)

Protection au titre de l'article R.123-11h

- Zone d'aléa minier / inconstructible

<< Servitudes d'utilité publique : Se référer à l'annexe 5.a >>

<< Le droit de préemption urbain porte sur toutes les zones urbaines U et les zones à urbaniser AU >>

<< Le permis de démolir et la déclaration préalable à l'édification de clôtures s'appliquent sur l'ensemble du territoire >>

Légende et tableau explicatif des différentes zones du PLU

Extrait de la notice explicative de présentation de la révision du PLU (pp12-13)

UA	Zone urbaine dense correspondant aux centres historiques et traditionnels de l'agglomération
UB	Zone généraliste qui correspond à des secteurs porteurs d'origine, il s'agit des abords des axes majeurs,ou de secteurs situés à proximité des centres historiques, des services,des commerces,ou d'aménagements structurants,existants ou en projet, La zone UB comporte un secteur UBv correspondant au lieu urbain dense des «Bruges et hameaux anciens à proximité du centre historique et traditionnel de l'agglomération (Hameau de la Roche Thémar,...)
UC	Secteurs d'habitat collectif et individuel dense
UD	Secteurs au quartiers ayant fait l'objet d'opérations d'habitat collectif de grandes tailles implantées sur de vastes unités foncières
UE	Espaces libre/dents de rencontre/dent urbain et d'urbanisation des espaces libres
UEa	Zone spécialisée pour l'accueil des activités économiques de toute nature (établissements industriels,artisanaux,constructions à usage de bureaux, hôteliers,commerces,artisanats,...)
UEc	Zone spécialisée pour l'accueil des activités commerciales et de bureaux
UG	Zone spécialisée pour l'accueil du futur stade couvert (sport,hôtel,centre)
1AUe	Zone ouverte à l'urbanisation à vocation principale d'habitat
1AUta	Quartier de la Tiburgère - Secteur mixte à vocation principale d'habitat
1AUtc	Quartier de la Tiburgère - Secteur réservé aux activités économiques et tertiaires
1AUtv	Quartier de la Tiburgère - Secteur réservé aux activités artisanales
1AUe	Zone ouverte à l'urbanisation à vocation principale industrielle,artisanale commerciale et d'entrepôt
2AUe	Zone fermée à l'urbanisation à vocation principale industrielle,artisanale commerciale et d'entrepôt
1AUL	Zone ouverte à l'urbanisation destinée à recevoir de grands équipements collectifs
2AUh	Zone à urbaniser à long terme – Vocation principale d'habitat
A	Espaces agricoles reconnus,réservés à l'exploitation agricole dès lors,à protéger en raison du potentiel agronomique,biologique ou économique des terres agricoles
Ap	Espaces agricoles à enjeux et identifiés au PADD,inconstructibles pour diverses raisons : - protéger et valoriser des espaces présentant un potentiel agronomique,biologique ou économique - prendre en compte la sensibilité paysagère
Ah	Villages,hameaux et lieux-dits situés en zone agricole
N	Espace à protéger en raison de leur caractère d'espaces naturels, de la qualité des milieux associés,des paysages et de leur intérêt,notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique
Nc	Zone de la carrière
Nd	Zone dédiée au cimetière
Ne	Zone naturelle accueil à vocation de stockage (tri,valorisation des déchets) et station d'épuration
Nf	Zone naturelle et forestière où les activités de sylviculture et d'exploitation forestière sont prédominantes
Np	Espace naturel réservé à l'accueil des gens du voyage
Nh	Villages,hameaux et lieux-dits situés en zone naturelle
NL	Espace naturel aménagé pour des activités de sport et de loisirs de plein air
Nv	Mont des Alouettes, à protéger et à mettre en valeur, en particulier pour des motifs paysagers d'ordre esthétique et historique

Liste des emplacements réservés

Numéro	Intitulé	Superficie en m²	Bénéficiaire
1	Aménagement des Abouttiers	1000	Commune
2	Assainissement de La Cloutière	515	Commune
3	Voie de circulation	1040	Commune
4	Liaison Rue Saint Etienne et Avenue Messaudière	1070	Commune
5	Aménagement de la Rue de la Gaîtrais	3007	Commune
6	Aménagement de la Route de la Gaîtrais	6007	Commune
7	Liaison Rue du Bon Accueil	94605	Commune
8	Accès et stationnements du Square Yves Montand	1000	Commune
9	Voie de circulation Rues privées entre Rue Jean Moulin et Rue Gilbert Brunet	1000	Commune
10	Accès et stationnements du quartier du Bel Air	438	Commune
11	Voie de circulation Rue Pierre Fortes	1500	Commune
12	Voie de circulation Rue Pierre Fortes	3078	Commune
13	Voie de circulation Rue Tanneurs	7294	Commune
14	Voie de circulation Rue Tanneurs et Rue Jean Moulin	1514	Commune
15	Voie de circulation Rue de la Vie	326	Commune
16	Voie de circulation Rue de la Vie et Rue Gilbert Cloutier - Voie de circulation d'une vieille chaussée	436	Commune
17	Continuité piétonne – Ouvrage vers la Rue	2632	Commune
18	Voie de circulation Rue de la Vie	1000	Commune
19	Voie de circulation Rue de la Vie et Rue de la Vie et Cloutier	3670	Commune
20	Accès au «Refuge de la Fée»	419	Commune
21	Requalification du quartier de la Gare – Rue du 11 Novembre	1726	Commune
22	Requalification du quartier de la Gare – Rue du 11 Novembre	1726	Commune
23	Requalification du quartier de la Gare / Rue de la Gaîtrais	1734	Commune
24	Requalification du quartier de la Gare / Rue de la Gaîtrais	1734	Commune
25	Aménagement de la Rue de la Gare	3243	Commune
26	Continuité piétonne La Poirrerie	5948	Commune
27	Voie de circulation Rue Jean Moulin La Mouée	27400	Commune
28	Cloutière vers « La Cloutière	27400	Commune
29	Cloutier vers « Avenue des Chaumières	1086	Commune
30	Cloutier vers « Rue Pierre Fortes	1086	Commune
31	Cloutier vers La Poirrerie	30971	Commune
32	Mre de stationnement Salle du Dorgère « Arbitrey	7290	Commune
33	Extension équipement sportif « La Salmondière »	10000	Commune
34	Extension équipement sportif « La Salmondière »	22425	Commune
35	Assainissement de la Chalonnière	1042	Commune
36	Liaison entre la Rue du Gabriel et la Rue de Tremeau	1000	Commune
37	Liaison entre la Rue du Gabriel et la Rue du Tremeau	1000	Commune
38	Requalification du secteur Grande Rue	1163	Commune
39	Requalification du secteur Grande Rue	1163	Commune
40	Cloutier vers « Rue de la Gare	2813	Commune
41	Cloutier vers « Grande Rue	2813	Commune
42	Cloutier vers « Avenue de la Lyonnaise	3597	Commune
43	Cloutier vers la Bignon	2355	Commune
44	Aménagement de la Rue Pierre Fortes (cheminement piétonnier) et de la Mare (Cloutier du Puits Baboeau) - Aménagement de la Mare entre la Rue des Pierres Fortes et la Rue Pierre Fortes - Finalisation d'un programme neuf	1084	Commune
45	Voie de desserte automobile Cloutier du Pontreau	680	Commune
46	Voie de desserte automobile Cloutier du Pontreau	680	Commune
47	Cloture et arbres cadastrés (boisements remarquables pour alignement) (Cf.Le Bois Joly Nord)	10000	Commune
48	Cloture et arbres cadastrés (boisements verts Z.b.Bois Joly Nord	12914	Commune
49	Aménagement et requalification du carrefour Rue Nationale / Place du Petit Bocage	220	Commune
50	Voie de circulation Rue de Lattigouin – Rue Edouard Branly	2521	Commune
51	Liaison Rue du Bon Accueil au hameau de Monsedet - Création boucle	1725	Commune
52	Voie de circulation Rue Cour du Moulin	114	Commune
53	Voie de circulation interquartier « Liaison Rue Nationale vers le quartier de la gare	12200	Commune
54	Liaison douce Rue Cour du Gembrioux	65	Commune
55	Liaison douce Rue du Beaurepaire et Rue du Oiseon	940	Commune
56	Liaison douce Rue Nationale 3ème Allées	1036	Commune
57	Liaison douce Rue Nationale 3ème Allées Rue d'Eau	1036	Commune
58	Liaison Rue de la Chevrais vers Promeux de la Mothe	1213	Commune
59	Liaison douce Rue Saint Jacques et Rue de Oiseon	204	Commune
60	Liaison douce Rue Saint Jacques	204	Commune
61	Elargissement de la D21 « Secteur de Chevrais	6748	Commune
62	Réseau d'assainissement « Rue du Gabriel	322	Commune
63	Voie de circulation Rue Nationale vers Rue du Bignon	1000	Commune
64	Voie de circulation vers zone économique "Rue de"	3025	Commune
65	Voie de circulation vers zone économique "La Poirrerie"	3036	Commune
66	Voie de circulation Rue Nationale « « Aumettes	1000	Commune
67	Aménagement de la Rue de la Gare	3367	Commune

Liste des orientations d'aménagement et de programmation

Numéro de l'OAP	Dénomination du site
1	La Vache Rouge
2	Le Pré Rond
3	Rue de la Chevrais
4	Rue de Beaurepaire
5	Rue Saint Jacques et de Oiseon
6	Place du Champ de Foire
7	Rue des Pierres Fortes
8	Rue de la Gaîtrais et Rue Jacques
9	Rue du Bretellon Les Tanneurs
10	Cours de la Caserne
11	Rue Jean Moulin
12	Rues Nationale et de la Fée d'Eau
13	Rue Nationale
14	Rues du Gabriel et du Tramway
15	La Bigonnière
16	Rue Saint Lieu
17	Rues du Tramway et d'Antony
18	Avenue de la Gare – Rue Notre Dame
19	La Cloutière
20	L'Aumettière
21	Antony
22	Le Bignolin
23	L'Orvoire
24	La Butte – Extension EX+O 2
25	La Libergère – EX+O 1
26	Abrik – EX+O 3
27	Les Peux / EX+O 5
28	Lotissement "La vigne ref"
29	Le Bois Joly Nord
30	Sur l'ex de la Poirrerie
31	La Rue de la Mouchetière